



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 12 février 2020 — N° 100

**Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Lévesque (Chauveau) fait une déclaration afin de rendre hommage au pharmacien Raymond Martel pour son engagement communautaire.

Mme Robitaille (Bourassa-Sauvé) fait une déclaration afin de féliciter l'organisme Un Itinéraire pour tous pour les activités organisées dans le cadre du Mois de l'histoire des Noirs.

M. Allaire (Maskinongé) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Michel Purcell, lauréat du prix Robert-Sauvé.

Mme Melançon (Verdun) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale.

Mme Lecours (Les Plaines) fait une déclaration afin de rendre hommage à l'organisme le Phare des lucioles pour sa contribution au développement des jeunes.

12 février 2020

M. Tardif (Rivière-du-Loup–Témiscouata) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Andrée Côté et à M. Richard Lévesque pour leur don à la Société d'histoire et de généalogie de Rivière-du-Loup inc.

M. Martel (Nicolet-Bécancour) fait une déclaration afin de souligner le 100^e anniversaire du décès de la jeune Aurore Gagnon.

M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Diane Beaudet, ex-commissaire scolaire.

M. Roberge (Chambly) fait une déclaration afin de souligner le 100^e anniversaire de Mme Henriette Benoit.

M. Bonnardel (Granby) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire du Tournoi international de hockey bantam de Granby.

À 9 h 52, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 heures.

12 février 2020

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

M. Bérubé (Matane-Matapédia) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 591 Loi modifiant la Charte de la langue française afin de préciser dans quelles circonstances un employeur peut exiger pour l'accès à un emploi ou à un poste la connaissance d'une langue autre que la langue officielle

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 289 en annexe)

Pour : **109** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 591.

Dépôts de documents

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement aux pétitions déposées le 14 novembre 2019 par Mme Melançon (Verdun) concernant l'intervention dans la gestion municipale à Saint-Élie-de-Caxton;

(Dépôt n° 1397-20200212)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 19 novembre 2019 par Mme Perry Mélançon (Gaspé) concernant le retour du train à Gaspé.

(Dépôt n° 1398-20200212)

12 février 2020

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le président, M. Arcand, chef de l'opposition officielle, retire certains propos non parlementaires.

À la demande de M. le président, M. Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation, retire certains propos non parlementaires.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme LeBel, ministre de la Justice, conjointement avec Mme Weil (Notre-Dame-de-Grâce), M. Zanetti (Jean-Lesage), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale se rappelle que les députés de la 15^e législature ont adopté la Loi constituant en corporation l'Association des gardes-malades enregistrées de la province de Québec le 14 février 1920;

QUE l'Assemblée nationale rappelle la contribution inestimable des 76 360 membres de l'OIIQ et 16 021 étudiantes et étudiants à la santé des Québécois et des Québécoises;

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse qu'en tant que plus grand ordre professionnel au Québec, l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec favorise le développement et la valorisation de l'excellence des soins, des expertises infirmières, de la relève étudiante jusqu'aux infirmières praticiennes spécialisées;

QUE l'Assemblée nationale souligne le 100^e anniversaire de fondation de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec.

12 février 2020

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Mme Rizqy (Saint-Laurent), conjointement avec M. Nadeau-Dubois (Gouin), Mme Hivon (Joliette) et M. Ouellette (Chomedey), présente une motion concernant le projet de loi n° 40; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Ghazal (Mercier), conjointement avec M. Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Mme Montpetit (Maurice-Richard), M. Gaudreault (Jonquière), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse la Déclaration sur les enfants, la jeunesse et l'action climatique lancée à Madrid lors de la COP25 et qu'elle demande au gouvernement du Québec de se joindre aux autres États signataires;

QU'elle rappelle que cette déclaration demande aux États signataires de :

plaider pour la reconnaissance du droit inaliénable des enfants à un environnement sain et à prendre des mesures pour inscrire ce droit dans les cadres régionaux et la législation;

intensifier les efforts pour respecter, promouvoir et prendre en considération les droits des enfants et des jeunes, y compris la reconnaissance de leur statut d'acteurs et d'actrices clés et de responsables de la mise en œuvre de l'Accord de Paris au niveau national;

renforcer les capacités des enfants et des jeunes en investissant dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques et l'éducation environnementale;

12 février 2020

renforcer la participation significative des enfants et des jeunes aux processus de lutte et d'adaptation aux changements climatiques; examiner et explorer activement les mécanismes au niveau national pour assurer la participation effective des enfants et des jeunes à la prise de décisions sur les changements climatiques;

QU'elle demande au gouvernement du Québec de reconnaître le leadership mondial des enfants et des jeunes et leur appel à une action climatique urgente et immédiate, ainsi que leur rôle critique en tant qu'agents et agentes du changement;

QU'elle réaffirme qu'en adhérant à l'Accord de Paris, le gouvernement du Québec a pris l'engagement de respecter et de promouvoir ses obligations en matière de droits humains, y compris les droits des enfants et l'équité intergénérationnelle, dans l'adoption de mesures pour lutter contre le changement climatique.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 290 en annexe)

Pour : **107** Contre : **0** Abstention : **0**

M. Gaudreault (Jonquière), conjointement avec M. Polo (Laval-des-Rapides), Mme Ghazal (Mercier), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant le réseau électrique québécois; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

12 février 2020

Avis touchant les travaux des commissions

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des relations avec les citoyens, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 18, Loi modifiant le Code civil, le Code de procédure civile, la Loi sur le curateur public et diverses dispositions en matière de protection des personnes;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 32, Loi visant principalement à favoriser l'efficacité de la justice pénale et à établir les modalités d'intervention de la Cour du Québec dans un pourvoi en appel;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 42, Loi donnant suite à des mesures fiscales annoncées à l'occasion du discours sur le budget du 21 mars 2019 et à certaines autres mesures;
- la Commission des finances publiques, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 23, Loi sur la dénomination et les responsabilités de certains ministres et de certains ministères et édictant la Loi sur le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 43, Loi modifiant la Loi sur les infirmières et les infirmiers et d'autres dispositions afin de favoriser l'accès aux services de santé.

12 février 2020

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 11 février 2020, sur la motion de report proposée par M. LeBel (Rimouski) dans le cadre du débat sur l'adoption du principe du projet de loi n° 44, Loi visant principalement la gouvernance efficace de la lutte contre les changements climatiques et à favoriser l'électrification.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 209 du Règlement, Mme Montpetit (Maurice-Richard) prend la parole une deuxième fois au cours de ce débat.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 209 du Règlement, M. Gaudreault (Jonquière) prend la parole une deuxième fois au cours de ce débat.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 291 en annexe)

Pour : **38** Contre : **70** Abstention : **0**

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, proposant que le principe du projet de loi n° 44, Loi visant principalement la gouvernance efficace de la lutte contre les changements climatiques et à favoriser l'électrification, soit maintenant adopté.

À 12 h 59, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

12 février 2020

Les travaux reprennent à 15 heures.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) propose :

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement de présenter, d'ici juin 2020, un projet de loi d'urgence pour faire face à la crise du logement qui sévit actuellement au Québec;

QUE ce projet de loi inclue notamment:

un moratoire sur les évictions de locataires, en vertu de l'article 1959 du Code civil, dans les zones où le taux d'inoccupation des logements locatifs est inférieur à 3 %;

un taux d'augmentation maximal des loyers.

M. Picard, premier vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 48 minutes 30 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 28 minutes 5 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 21 minutes 23 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 9 minutes 2 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 1 minute 30 secondes sont allouées à chaque député indépendant. Toutefois, lorsqu'un seul député indépendant participe au débat, 2 minutes lui sont allouées. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

À la fin de son intervention, Mme Thériault (Anjou–Louis-Riel), propose :

QUE la motion du député de M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) soit amendée de la manière suivante :

12 février 2020

À la 1^{re} ligne, après le mot « gouvernement », remplacer les mots:

« de présenter, d'ici juin 2020, un projet de loi d'urgence pour faire face à la crise du logement qui sévit actuellement au Québec;

QUE ce projet de loi inclue notamment:

un moratoire sur les évictions de locataire, en vertu de l'article 1959 du Code civil, dans les zones où le taux d'inoccupation des logements locatifs est inférieur à 3 %;

un taux d'augmentation maximal des loyers. »

Par les mots:

« caquiste d'organiser, avant le 30 avril 2020, un sommet conviant l'ensemble des partenaires de l'habitation ainsi que des représentants du monde municipal afin d'explorer des pistes de solutions globales, durables et réalisables pour répondre à la crise du logement. »

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement caquiste d'organiser, avant le 30 avril 2020, un sommet conviant l'ensemble des partenaires de l'habitation ainsi que des représentants du monde municipal afin d'explorer des pistes de solutions globales, durables et réalisables pour répondre à la crise du logement.

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) et sur la motion d'amendement de Mme Thériault (Anjou–Louis-Riel), sous réserve de la permission de son auteur.

12 février 2020

À la fin de son intervention, M. LeBel (Rimouski), propose :

QUE la motion du député de M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) soit amendée de la manière suivante :

Modifier la motion en discussion par l'ajout, à la fin, du paragraphe suivant :

« l'interdiction d'utiliser un logement à des fins uniques d'hébergement touristique collaboratif (de type Airbnb), sur l'ensemble du territoire du Québec. »

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement de présenter, d'ici juin 2020, un projet de loi d'urgence pour faire face à la crise du logement qui sévit actuellement au Québec;

QUE ce projet de loi inclue notamment:

un moratoire sur les évictions de locataires, en vertu de l'article 1959 du Code civil, dans les zones où le taux d'inoccupation des logements locatifs est inférieur à 3 %;

un taux d'augmentation maximal des loyers;

l'interdiction d'utiliser un logement à des fins uniques d'hébergement touristique collaboratif (de type Airbnb), sur l'ensemble du territoire du Québec.

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) et sur la motion d'amendement de M. LeBel (Rimouski), sous réserve de la permission de son auteur.

Conformément à l'article 98.1 du Règlement, M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) refuse la proposition d'amendement de Mme Thériault (Anjou-Louis-Riel) et accepte la proposition d'amendement de M. LeBel (Rimouski).

Le débat terminé, la motion d'amendement est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

12 février 2020

À la demande de M. Caire, leader adjoint du gouvernement, les votes sur la motion d'amendement proposée par M. LeBel (Rimouski) et sur la motion proposée par M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) sont reportés à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat ajourné plus tôt au cours de la présente séance sur la motion de M. Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, proposant que le principe du projet de loi n° 44, Loi visant principalement la gouvernance efficace de la lutte contre les changements climatiques et à favoriser l'électrification, soit maintenant adopté.

À 18 heures, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 13 février 2020, à 9 h 40.

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

12 février 2020

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Bérubé (Matane-Matapédia) :

(Vote n° 289)

POUR - 109

Allaire (CAQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Asselin (CAQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Roberge (CAQ)
Bachand (CAQ)	Fournier (IND)	Leduc (QS)	Robitaille (PLQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Lefebvre (CAQ)	Rouveau (CAQ)
Bélanger (CAQ)	(Jonquière)	Legault (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Leitão (PLQ)	Roy (PQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	(Bonaventure)
Birnbaum (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemieux (CAQ)	Roy (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	(Montarville)
(Prévost)	(Groulx)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	(Chapleau)	Sauvé (PLQ)
(Abitibi-Ouest)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chauveau)	Simard (CAQ)
Boulet (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Skeete (CAQ)
Boutin (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	St-Pierre (PLQ)
Bussière (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Caire (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	Tardif (CAQ)
Campeau (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Carmant (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charbonneau (PLQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Thériault (PLQ)
Charest (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Thouin (CAQ)
Charette (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Nichols (PLQ)	Tremblay (CAQ)
Chassé (CAQ)	Laforest (CAQ)	Ouellet (PQ)	Weil (PLQ)
Chassin (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Perry Melançon (PQ)	Zanetti (QS)
Ciccone (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Picard (CAQ)	
D'Amours (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	(Soulanges)	
Dansereau (CAQ)	LeBel (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Derraji (PLQ)	(Champlain)	Proulx (CAQ)	
Dubé (CAQ)	LeBel (PQ)	(Côte-du-Sud)	
Dufour (CAQ)	(Rimouski)	Proulx (CAQ)	

12 février 2020

(Berthier)

Sur la motion de Mme Ghazal (Mercier), conjointement avec M. Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Mme Montpetit (Maurice-Richard), M. Gaudreault (Jonquière), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 290)

POUR - 107

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lecours (CAQ)	Proulx (CAQ)
Arcand (PLQ)	Dufour (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	(Berthier)
Arseneau (PQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Les Plaines)	Reid (CAQ)
Bachand (CAQ)	Fortin (PLQ)	Leduc (QS)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Foster (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bélangier (CAQ)	Fournier (IND)	Leitão (PLQ)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Lemay (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bérubé (PQ)	(Jonquière)	Lemieux (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Ghazal (QS)	Lessard-Therrien (QS)	Roy (PQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Bonaventure)
(Prévost)	(Lac-Saint-Jean)	(Chapleau)	Roy (CAQ)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Montarville)
(Abitibi-Ouest)	Gronquin (CAQ)	(Chauveau)	Samson (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Boulet (CAQ)	Hébert (CAQ)	Marissal (QS)	Schneeberger (CAQ)
Boutin (CAQ)	Hivon (PQ)	Martel (CAQ)	Simard (CAQ)
Bussière (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Massé (QS)	Skeete (CAQ)
Caire (CAQ)	Jacques (CAQ)	McCann (CAQ)	St-Pierre (PLQ)
Campeau (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Carmant (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Ménard (PLQ)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Julien (CAQ)	Montpetit (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charbonneau (PLQ)	Kelley (PLQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Tardif (CAQ)
Charest (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (PLQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charette (CAQ)	Laforest (CAQ)	Ouellet (PQ)	Thériault (PLQ)
Chassé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Thouin (CAQ)
Chassin (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Picard (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Ciccone (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	(Soulanges)	Weil (PLQ)
D'Amours (CAQ)	LeBel (CAQ)	Polo (PLQ)	Zanetti (QS)
Dansereau (CAQ)	(Champlain)	Poulin (CAQ)	
Derraji (PLQ)	LeBel (PQ)	Proulx (CAQ)	
	(Rimouski)	(Côte-du-Sud)	

12 février 2020

Sur la motion de M. LeBel (Rimouski):

(Vote n° 291)

POUR - 38

Arcand (PLQ)	Ghazal (QS)	Mélançon (PLQ)	Roy (PQ)
Arseneau (PQ)	Hivon (PQ)	Ménard (PLQ)	(Bonaventure)
Barrette (PLQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Benjamin (PLQ)	LeBel (PQ)	Nadeau-Dubois (QS)	St-Pierre (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	(Rimouski)	Nichols (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Leduc (QS)	Ouellet (PQ)	Thériault (PLQ)
Ciccone (PLQ)	Leitão (PLQ)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)
Derraji (PLQ)	Lessard-Therrien (QS)	Polo (PLQ)	Zanetti (QS)
Fortin (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Rizqy (PLQ)	
Gaudreault (PQ)	Marissal (QS)	Robitaille (PLQ)	
(Jonquière)	Massé (QS)	Rousselle (PLQ)	

CONTRE - 70

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	(Berthier)
Bachand (CAQ)	Émond (CAQ)	LeBel (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Champlain)	Reid (CAQ)
Blais (CAQ)	Foster (CAQ)	Lecours (CAQ)	Roberge (CAQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lecours (CAQ)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Girard (CAQ)	(Les Plaines)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	(Groulx)	Lefebvre (CAQ)	Samson (CAQ)
Boulet (CAQ)	Girault (CAQ)	Legault (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Boutin (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lemay (CAQ)	Simard (CAQ)
Bussière (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Skeete (CAQ)
Caire (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	(Chapleau)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	(Chauveau)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Martel (CAQ)	Thouin (CAQ)
Charette (CAQ)	Julien (CAQ)	McCann (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Picard (CAQ)	
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	(Soulanges)	
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Proulx (CAQ)	
		(Côte-du-Sud)	